

QUAND DES COMMUNES ÉTEIGNENT LA LUMIÈRE

Plusieurs centaines de communes éteignent leur éclairage la nuit. Par mesure d'économie, mais aussi pour lutter contre la pollution lumineuse. // **L'ENQUÊTE P. 13**



En France, selon le recensement du site NuitFrance, quelque 2.000 communes éteignent l'éclairage de leurs rues la nuit. Photo Alexandre Gédour/REA

Nuit sur la ville

ENVIRONNEMENT // Plusieurs centaines de communes éteignent désormais leur éclairage public au cœur de la nuit. Par mesure d'économie souvent, mais aussi pour lutter contre la pollution lumineuse, qui nuit à la biodiversité.

Véronique Le Billon

@VLeBillon

A Saint-Briec, il y a deux hivers, on ne parlait que de ça : sur décision du conseil municipal, des quartiers entiers étaient plongés dans le noir dès 23 heures et jusqu'au petit matin, sans plus aucun réverbère allumé pour retrouver ses clefs de voiture ou guider ses pas. « On a eu des courriers, des coups de téléphone hostiles pendant près d'un an. Mais aujourd'hui, on n'en entend plus parler, et les gens sont contents. » Jacky Desdoigts, alors adjoint à l'urbanisme à la mairie de cette ville de 50.000 habitants, défendait déjà les perspectives d'économies – 180.000 euros de moins espérés sur la facture annuelle d'électricité – et peut-être encore davantage la préservation de la biodiversité autour de cette ville des Côtes-d'Armor proche d'une réserve naturelle. Il a bien dû repousser d'une heure l'extinction des lampadaires et affiner le découpage des rues laissées dans l'obscurité, mais il estime avoir fait école dans les communes alentour. « On a fait des réunions de concertation avec du partage d'expérience. Il y a une acculturation qui s'est faite. » Ces derniers mois, Argentan (Orne), Pessac (Gironde) ou Dax (Landes) ont à leur tour rejoint les quelque 2.000 communes qui éteignent désormais leurs rues quand (presque) tout le monde dort, selon le recen-

sement du site NuitFrance.

« Enjeu trop méconnu », selon Nicolas Hulot, la pollution lumineuse est-elle devenue une nouvelle frontière pour l'environnement ? « La pollution lumineuse est source de gaspillage d'énergie, d'impacts sur la biodiversité nocturne et sur la santé humaine. Les élus locaux et les citoyens ont le pouvoir d'agir », estimait mi-octobre le ministre de la Transition énergétique et solidaire à l'occasion du neuvième Jour de la nuit, organisé autour de plusieurs centaines d'événements locaux avant le passage à l'heure d'hiver ce week-end. « C'est vrai que c'est magnifique l'Europe éclairée, ce tapis de lumière, mais on se demande parfois pourquoi tout est encore allumé à 23 heures », reconnaissait aussi au début du mois, de passage aux « Echos », l'astronome Thomas Pesquet, dont les photos et celles de son collègue russe Oleg Novitski prises depuis la Station spatiale internationale (ISS) ont pourtant fait rêver les Terriens l'hiver dernier.

Alors que le prix Nobel de médecine 2017 vient d'être décerné à trois chercheurs américains pour leurs travaux sur l'horloge biologique des êtres vivants, il est désormais admis que l'éclairage nocturne perturbe les migrations des oiseaux, les cycles de reproduction ou même, selon une étude publiée cet été dans la revue « Nature », la pollinisation de la flore. Depuis la première loi « Gre-

nelle » en 2009 jusqu'aux dernières lois sur la transition énergétique et sur la biodiversité, des textes ont commencé à prendre en compte ces notions. « Il y a une croissance exponentielle de lumière émise, donc il faut connecter le sujet aux questions de la biodiversité, de la consommation de matière première ou de l'écoconception de l'éclairage », argumente Anne-Marie Ducroux, présidente de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (Anpcen), créée il y a vingt ans par des astronomes soucieux de la qualité du halo lumineux.

Une application « contrastée »

Depuis mi-2013, un arrêté impose désormais l'extinction des bureaux une heure après le départ du dernier salarié, celle des vitrines entre 1 heure et 7 heures le matin, et celle des façades à 1 heure du matin. Pendant plusieurs semaines, les bénévoles de l'Anpcen sont allés nuitamment relever, appareil photo en main, la mise en œuvre concrète de l'arrêté. « Le premier constat, c'est qu'il n'y a pas de suivi de la part du gouvernement sur l'application de l'arrêté. Et zéro open data de la part de l'Ademe [l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, NDLR] », regrette Anne-Marie Ducroux. Le ministère de l'Énergie reconnaît ne pas avoir de données consolidées. « Ce sont les maires qui



sont chargés du contrôle et de la sanction de l'essentiel des bâtiments », précise-t-on boulevard Saint-Germain.

La deuxième conclusion de l'Anpcen, c'est une application « contrastée » d'une ville à l'autre : si Strasbourg, Toulouse, Nantes ou Lille font partie des bons élèves, Bordeaux, Grenoble ou Limoges affichent les moins bons taux de conformité avec les nouvelles dispositions. Au final, alors que l'Ademe évaluait l'économie d'énergie à 2 térawattheures par an, soit la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 750.000 ménages par an, il est peu probable qu'elle ait atteint ce niveau. « Comment voulez-vous contrôler si des gens travaillent encore dans les bureaux ? Cet arrêté est surtout un effet d'annonce », balaie Dominique Ouvrard, délégué général adjoint du Syndicat de l'éclairage. « Ce qui est essentiel, ce sont les voies publiques, or il n'y a eu à ce sujet aucun arrêté publié », poursuit ce représentant des fabricants.

Si l'éclairage dans le secteur tertiaire représente au total quelque 22 térawattheures, soit 5 % de la consommation annuelle d'électricité, éteindre ou allumer la lumière reste visiblement une question politique et culturelle. « Renversant toute une mythologie de la dualité lumière/obscurité », le nom de « pollution lumineuse » a d'ailleurs mis longtemps à être accepté, « si

tant est qu'il le soit », rappelait d'ailleurs dans un texte l'universitaire Samuel Challeat. Quand certains fustigent une « nostalgie communiste », un « projet Pyongyang » ou un « couvre-feu », des collectifs (Clan du néon, Zéro watt, Pêcheurs d'énergie...) à la durée de vie variable mènent des actions pacifiques pour débrancher les enseignes lumineuses et les vitrines éclairées.

« Jusqu'à ces dernières années, il y avait une vaste croyance générale selon laquelle en éclairant fortement, on éclairait bien. C'était poussé par la filière qui y voyait son intérêt, aussi bien de la part des installateurs que des fabricants d'équipements. Mais depuis cinq ans, la filière fait son aggiornamento écologique pour éclairer "juste" et adapter les usages », assure Philippe Badaroux, le président du Cluster Lumière, qui regroupe des entreprises de la région lyonnaise. « Quand il y a un projet d'extinction, il ne faut pas le faire sans expliquer l'ensemble des enjeux. Il faut expérimenter pendant six mois, avec les forces de gendarmerie et de police », recommande Anne-Marie Ducroux, qui a lancé, sur le modèle des villes fleuries, une nouvelle édition du classement Villes et villages étoilés.

Avec une activité nocturne plus importante, les plus grandes villes n'envisagent pas, à ce stade, d'extinction nocturne. Pour Le Jour de la nuit mi-octobre, Paris a symboliquement éteint quelques monuments, et le dernier marché de performance énergétique signé en 2011 prévoit que la modernisation des éclairages « doit aller dans le sens de la réduction de la pollution lumineuse », mais sans objectif contraignant, reconnaît Patrick Duguet, responsable de l'éclairage public à la Mairie de Paris. « La réduction de la nuisance lumineuse, je la pratique naturellement quand j'améliore la performance de l'éclairage », juge-t-il.

Concrètement, cela commence par la suppression des lampes « boules » qui éclairent le ciel, l'orientation des flux lumineux vers les piétons ou les voitures, et par la détection de présence dans quelques rues de Paris. Dans un square du 13^e arrondissement, la Mairie tente aussi de mesurer l'effet de l'éclairage sur la biodiversité : une zone est éteinte, une autre est équipée de détecteurs de présence, des couleurs d'éclairage différentes sont essayées... « On teste différentes technologies dans différentes configurations pour apprendre. Cela nous permet d'acquérir du retour d'expérience, y compris pour l'entretien de ces équipements », résume Patrick Duguet.

Revêtements réfléchissants

Autour des grandes agglomérations, des portions de rocade ou d'autoroutes urbaines sont aussi régulièrement éteintes – parfois volontairement pour des expérimentations, parfois de manière fortuite pour cause de panne – autour de Bordeaux, Toulouse ou Amiens. A Toulouse, après plusieurs années de réflexion et de débat sur la sécurité routière, la préfecture de Haute-Garonne et la mairie ont décidé d'une rénovation partielle de l'éclairage, une partie du périphérique ayant désormais vocation à rester sans candélabres. Des réflexions amenées à se multiplier, alors que d'autres procédés d'éclairage pointent, comme des catadioptrés (systèmes rétro réfléchissants), mais aussi des revêtements routiers totalement réfléchissants.

Les industriels, qui voudraient accélérer le rythme de renouvellement des 11 millions de points lumineux d'éclairage public et des néons dans les bureaux, poussent à la rénovation des éclairages qui permettraient de mieux le piloter en fonction des besoins. Or avec des ressources financières contraintes dans les collectivités locales, le taux de renouvellement de l'éclairage public est aujourd'hui faible : entre 2 et 3 % maximum par an. « On doit donc construire une transi-

tion à partir de l'existant, mais on peut faire autre chose que du "on/off" », estime Philippe Badaroux.

Lumière blanche

L'arsenal est vaste pour commencer à piloter l'éclairage public, à commencer par l'installation d'horloges astronomiques ou de variateurs dans les postes électriques. Le développement de l'éclairage LED (les diodes électroluminescentes), qui permet de raffiner les usages de la lumière et de consommer moins d'énergie, fait redouter à certains une multiplication des points lumineux. « Il faut sortir de la pure approche énergétique. L'approche segmentée ou sectorielle aboutit à des préconisations contradictoires », estime ainsi Anne-Marie Ducroux. Le sujet est aussi technique : « Plus on va vers de la lumière blanche, plus on a d'impact sur les insectes. Il faut donc rechercher des éclairages "chauds" », reconnaît aussi Philippe Badaroux. S'il se dit sensible au sujet de la pollution lumineuse, Nicolas Hulot n'a pas pour l'instant annoncé de nouvelle réforme, rappelant seulement la prochaine étape prévue déjà par les textes, à savoir l'extinction des enseignes lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin à compter du 1^{er} juillet 2018. L'astronome Thomas Pesquet, lui, prévoit de publier pour Noël un livre de ses plus belles photos du monde éclairé vu d'en haut. ■

L'éclairage public en France

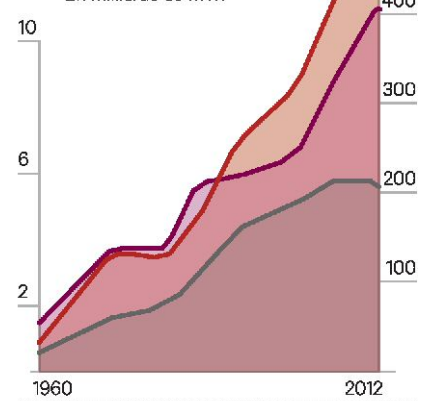
Echelle de droite

Estimation de l'émission globale de lumière pendant la nuit
En 1000 milliards de lumens

Echelle de gauche

Nombre de points lumineux
En millions d'unités

Consommation annuelle
En milliards de kWh



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ANPCEN